

Les Négociations Mondiales sur le Climat sont-elles Bénéfiques pour les Forêts du Monde ?

Aperçu politique du SB 60 dans une perspective forestière

Préparé par:

La campagne « Forêts et changement climatique
de la Coalition mondiale des forêts (GFC)



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Les réunions des organes subsidiaires (OS) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) se tiennent chaque année pour poursuivre la mise en œuvre des décisions antérieures et préparer le terrain pour l'adoption des décisions futures lors de la prochaine conférence des parties (CdP). Bien que ces réunions intermédiaires fassent l'objet de moins d'attention, l'ordre du jour est important et complexe. Les discussions sont également marquées par des tensions géopolitiques, souvent au détriment du véritable objectif des négociations sur le changement climatique.

La soixantième réunion des organes subsidiaires (SB 60) en juin 2024 n'a pas fait exception à la règle. Bien que le poids de la réalisation des objectifs de stabilisation des émissions pèse sur les forêts et leurs habitants, non seulement le sujet est très peu abordé, mais il n'y a aucune discussion sur les causes structurelles de la déforestation ou sur la violation constante des droits des peuples autochtones. Au contraire, l'avancée de ce que l'on appelle les fausses solutions, telles que REDD+ et les marchés du carbone, se poursuit, renforçant le système des permis de pollution en faveur des pays historiquement responsables de la crise climatique. Ci-dessous, nous analysons certains thèmes de l'agenda du SB 60 dans la perspective des forêts, des terres et des territoires.



(De gauche à droite) Gadir Lavadenz, GFC ; Souparna Lahiri, GFC ; Eduardo Giesen, Viento Sur ; Tatiana Oliveira, INESC ; et Alberto Saldamando, IEN s'exprimant lors d'une conférence de presse organisée dans le cadre du SB60

« Les discussions internationales sur le financement du climat et l'atténuation des effets du changement climatique tournent en rond et n'abordent pas les impacts plus larges du changement climatique sur les communautés et l'environnement. Nous sommes entourés par la puanteur des fausses solutions dominées par les intérêts des combustibles fossiles et les lobbies des entreprises ; ce sur quoi nous devons nous concentrer, ce sont les vraies solutions pilotées par la gouvernance communautaire pour lutter contre l'escalade du chaos climatique »
- Souparna Lahiri, conseiller principal en matière de politique climatique et de biodiversité auprès de GFC.



Article 6.8 Approches non marchandes (ANM) Malheureusement l'avancée des fausses solutions que nous aborderons ci-dessous, empêche certaines opportunités de recevoir l'attention nécessaire qui peuvent représenter une opportunité de progrès en ligne avec les vraies solutions qui sont basées sur les droits et répondent aux besoins des populations. L'article 6.8 de l'Accord de Paris est la porte qui existe pour travailler sur des schémas de coopération en dehors des marchés du carbone. Le texte adopté à Glasgow sur l'article 6.8 a marqué une percée dans les approches non marchandes (ANM), en présentant un cadre solide et un mandat clair pour les lier aux futures contributions déterminées au niveau national (CDN). Il a établi trois voies pour la coopération internationale : par le biais de l'ensemble des activités promues dans le point 6.8, par la mise en place d'un mécanisme de mise en œuvre adéquat pour ces activités, et par des engagements significatifs de soutien assumés en dehors des négociations mais qui sont clairement conçus pour créer des synergies avec les approches non marchandes convenues à Glasgow.

Lors du SB 60 à Bonn, la plateforme web de l'ANM a été mise à disposition pour enregistrer et échanger des informations sur les approches non commerciales, y compris le soutien nécessaire et fournit, pour les parties participantes aux approches non commerciales et d'autres non-parties prenantes. Selon le site, non seulement les parties intéressées, mais aussi les organisations concernées, les arrangements institutionnels et les processus pertinents dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris dans des domaines tels que l'atténuation, l'adaptation, le financement, le développement et le transfert de technologies et le renforcement des capacités, peuvent fournir des informations sur le soutien disponible ou fourni pour les besoins financiers, technologiques et de renforcement des capacités liés aux approches non marchandes sur la plateforme ANM. Il s'agit d'organismes des Nations unies, de donateurs multilatéraux et bilatéraux, d'autres donateurs publics et d'organisations privées et non gouvernementales. Les informations figurant sur le site web vont même plus loin, indiquant que la plateforme ANM peut faciliter les opportunités, notamment en connectant les parties participantes pour identifier, développer et mettre en œuvre des approches non marchandes, et pour enregistrer et échanger des informations pour les parties qui ont soumis des approches non marchandes et recherchent un soutien, ainsi que pour les parties et les entités qui ont soumis des informations sur le soutien disponible.

Pour l'instant, la plateforme ANM indique certains soutiens disponibles et une liste complète des points focaux gouvernementaux. Bien qu'aucun ANM n'ait encore été enregistré, au cours du SB 60, certains pays ont exprimé leur intérêt pour l'enregistrement d'activités et de projets liés à l'agroécologie et à l'économie circulaire. Il est maintenant temps d'utiliser cette opportunité et de travailler de manière coordonnée afin que des projets et des initiatives significatifs basés sur les droits puissent être inclus dans la plateforme web et trouver un soutien sous diverses formes.



Terrain défriché dans une plantation d'huile de palme dans la province d'Aceh, en Indonésie, le 29 septembre 2012.

Photo par [Dita Alangkara/CIFOR](#)

Un Transition juste (JT) Un programme de travail sur la transition juste (WPJT) a été adopté lors de la COP 28, contenant une série d'éléments prometteurs. Les activités de ce WPJT se sont poursuivies dans le SB 60 avec un premier dialogue technique centré sur la manière dont les pays pourraient intégrer la transition juste dans leurs politiques climatiques nationales, qui s'est ensuite poursuivi par des négociations sur la manière de faire avancer le programme de travail. Pour le bloc G77+ Chine, il était important que le programme de travail aboutisse à un plan de travail, mais les pays dits « développés » préféraient maintenir la transition juste dans les contextes nationaux par le biais des CDN. Les parties n'ayant pu parvenir à un consensus lors du SB60, cette question continuera d'être débattue lors de la COP 29.

L'abandon des combustibles fossiles est une demande des peuples du monde depuis des décennies, mais les voies possibles nécessitent un débat plus approfondi afin qu'elles ne deviennent pas un simple remplacement des combustibles dans le cadre de la poursuite d'un modèle extractiviste, colonial et patriarcal. Des voix s'élèvent sur le terrain pour travailler sur cette question. Lors du XIe Forum social pan-Amazonien qui s'est tenu en juin 2024, la question de la transition juste a été abordée et les participants ont conclu qu'une transition juste devait a) garantir le droit à l'énergie conformément aux droits collectifs des peuples autochtones et de la nature, b) mettre en œuvre la souveraineté énergétique autonome des territoires sur la base de processus de planification participatifs, c) promouvoir la décentralisation, avec un accès et une souveraineté technologiques, et d) promouvoir des alternatives économiques comme nouvelle forme de gouvernance participative et d'autonomie territoriale. La transition énergétique doit aborder et réparer l'histoire de l'extraction à l'égard de toutes les communautés affectées, et remédier, recupérer et restaurer les écosystèmes. Il a été particulièrement choquant d'entendre une histoire répétée où les ressources sont extraites au détriment de la décision et des droits des peuples autochtones pour satisfaire le « besoin en ressources énergétiques propres » du Nord global. A ce stade, répondre aux besoins énergétiques des sociétés hyper-consuméristes, en particulier des pays riches, va tout simplement aller à l'encontre de l'objectif de ce que nous appelons aujourd'hui « énergie propre » et créer une demande sans précédent de ressources qui finira par avoir un impact sur les groupes et territoires les plus vulnérables, dont les forêts et les peuples forestiers. C'est pourquoi toutes les voies de transition juste envisagées dans le cadre de la CCNUCC sont abordées dans le cadre d'une approche holistique qui fixe des limites claires à la consommation.

FAUSSES SOLUTIONS



Les fausses solutions sont définies par l'initiative False Solutions Mapping comme des initiatives, des projets ou des propositions qui prétendent faire avancer la protection de la planète et de ses habitants avec des formules qui incluent la tromperie, des défauts techniques, une prétendue innovation technologique et un discours qui prétend faire face au changement climatique, mais qui continue avec la consommation et l'accumulation de la richesse telle que nous la connaissons. Le plus grand risque n'est pas la tromperie et la confusion qu'il provoque, mais en plus d'être inutile, il génère de plus grands dommages à la planète et rend invisible les véritables efforts des peuples pour surmonter les multiples crises qui nous ont été infligées.

REDD+ : L'une de ces fausses solutions est le programme REDD+ adopté dans le cadre de la CCNUCC, dont l'inefficacité à stopper la déforestation est documentée, par exemple, dans la récente note de la Global Forest Coalition (GFC) intitulée : Qui Bénéficie vraiment ? La façon dont REDD+ a laissé tomber les forêts et ceux qui les protègent.

Le SB 60 a reflété une lutte intéressante sur la question de savoir où REDD+ devrait être inclus, menée par la Confédération des nations des forêts tropicales. L'article 6.8 sur les approches non marchandes serait-il un endroit idéal pour imbriquer l'article 5, qui fait référence à REDD+, ou les articles 6.2 et 6.4, devraient-ils promouvoir les compensations dans le cadre de REDD+ ?

Marchés du carbone (art. 6.2 et 6.4) Les négociations sur les articles 6.2 et 6.4 visant à promouvoir les marchés du carbone sont restées controversées et aucun accord n'est en vue, car elles sont embourbées dans une méthodologie complexe et des efforts visant à diluer les règles de divulgation, de transparence et de comptabilité.

Le clivage fondamental se situe entre les pays qui recherchent des règles plus restrictives pour les marchés et ceux qui préféreraient que le commerce du carbone fonctionne avec moins de surveillance. Malheureusement, la faute n'incombe pas seulement aux pays développés, mais aussi aux pays en développement.

Le texte transmis à la COP 29 à Bakou reconnaît malheureusement cette dilution en ce qui concerne la transparence et la divulgation au titre de l'article 6, paragraphe 2, relatif aux informations sur l'échange d'options d'atténuation échangées au niveau international (ITMO), ou simplement pour les compensations. La présidence de la COP 29 est fermement convaincue de vouloir sortir de l'impasse à Bakou et espère produire un texte consensuel sur les articles 6.2 et 6.4, ce qui signifie également que nous pourrions assister à de nombreuses dilutions facilitant l'opérationnalisation du marché du carbone de conformité, promouvant de nombreuses autres fausses solutions désastreuses telles que la géo-ingénierie sous la forme de bioénergie et de capture du carbone (BECCS).

La biomasa "moderna" a gran escala es una solución falsa que se dice es una energía renovable pero que en realidad es tan emisiva como el carbón por unidad de energía producida y contribuye aún más al cambio climático, la deforestación y otros impactos adversos en las comunidades, y a los abusos de los derechos humanos en todo el mundo en su cadena de suministro. El impulsor principal son las reglas de contabilidad de carbono de la CMNUCC y la metodología de presentación de informes de inventario del Panel Intergubernamental sobre Cambio Climático (IPCC) que muestra las emisiones de la combustión para la generación de energía con combustibles fósiles en la chimenea, pero no muestra las emisiones de la combustión para la generación de energía con biomasa. La agenda del SB 60 no proporcionó espacio para abordar las reglas de contabilidad de carbono y no hay lugar en la agenda formal de la CMNUCC para la revisión necesaria.

Sin embargo, en la CMNUCC deberían considerarse varias puertas de intervención en materia de biomasa. Párrafo 33 de la decisión de balance global de la COP 28 enfatiza la importancia de conservar, proteger y restaurar la naturaleza y los ecosistemas para lograr el objetivo de temperatura del Acuerdo de París, incluso a través de mayores esfuerzos para detener y revertir la deforestación y la degradación forestal para 2030. La metodología de contabilidad de carbono existente para la tierra y los bosques no son aptos para medir los avances en este ámbito, además de ser insuficientes para abordar la bioenergía moderna. Las negociaciones sobre Artículo 6 en relación a mercados de carbono continuaron y un impulso para concluir las en la COP 29 conlleva el peligro de que muchos proyectos de bioenergía reciban apoyo.

En relación con la agricultura, podría haber una oportunidad para resaltar el impacto negativo de la bioenergía en la soberanía alimentaria y la seguridad alimentaria a través de las ocupaciones de tierras agrícolas, especialmente mediante plantaciones de monocultivos de árboles. Esto podría convertirse en un tema candente en 2025 en la COP de Brasil y es relevante para el Artículo 2.1b. Otras áreas de actividad relevantes para la biomasa incluyen la búsqueda de un objetivo global de energía renovable y la preparación relacionada de las NDC de las Partes que se presentarán el próximo año. Las predicciones de la Agencia Internacional de la Energía (AIE), la Agencia Internacional de Energías Renovables (IRENA) y la Organización para la Alimentación y la Agricultura (FAO) prevén una duplicación de la bioenergía de aquí a 2030 y una expansión tres o cuatro veces de aquí a 2050, siendo el componente principal sólido biomasa moderna (madera), son alarmantes. Para contrarrestar esto, redirigir los flujos financieros lejos de los subsidios dañinos (Artículo 2.1c) y presionar esto como un enfoque para una acción sinérgica en el contexto del Convenio sobre la Diversidad Biológica (CDB) centrado en los subsidios dañinos y la biomasa es una iniciativa en desarrollo que se debe llevar a cabo en las negociaciones.

AUTRES QUESTIONS



Selon les rapports, les délégués officiels ont quitté Bonn avec un sentiment de pessimisme quant à la réalisation du changement de cap nécessaire. Malgré deux semaines de négociations, peu de progrès ont été réalisés dans la définition des modalités d'un nouveau dialogue pour la mise en œuvre des résultats de l'inventaire mondial (GST). Des désaccords ont persisté sur la question de savoir si le dialogue devait se concentrer principalement sur les moyens financiers de mise en œuvre ou inclure tous les éléments de la décision sur le GST.

Les discussions sur le programme de travail en matière d'atténuation ont été particulièrement controversées, aucun accord n'ayant été trouvé sur l'invitation à présenter des soumissions intersessions ou sur la synthèse des discussions de Bonn pour la prochaine réunion à Bakou. De nombreuses parties ont critiqué la réticence à aborder les mesures d'atténuation, arguant qu'il ne devrait pas s'agir d'un « sujet tabou ». Cependant, les fausses solutions que sont la géoingénierie et les plantations en monoculture, l'énergie de la biomasse et d'autres approches descendantes continuent d'être placées en haut de la pile des « solutions ».

La déception a également entouré l'absence de progrès concernant l'objectif mondial d'adaptation, l'identification des besoins en matière de recherche et les contributions opportunes du GIEC. Sur des questions telles que le genre, les parties n'ont réussi qu'à adopter des conclusions procédurales, acceptant de poursuivre les discussions lors des prochaines sessions sur la base des délibérations de Bonn. Dans l'ensemble, les progrès tangibles ont été rares et principalement liés au lancement de processus d'examen.

Dans la perspective de la prochaine COP à Bakou, l'absence de progrès substantiels sur le nouvel objectif collectif quantifié en matière de financement du climat, qui doit être défini avant 2025, suscite des inquiétudes. Des questions essentielles telles que la base des donateurs et des bénéficiaires n'ont toujours pas été résolues, et des discussions sérieuses sur le montant de l'objectif n'ont pas encore eu lieu. Il est essentiel de parvenir à un accord sur cet objectif, car il déterminera la trajectoire de l'action climatique pour les années à venir. La GFC a continué à insister sur le fait que le financement ne doit pas être un instrument d'endettement et qu'il ne doit pas inclure de subventions perturbatrices et destructrices. Nous avons également souligné l'importance de garantir les droits fonciers et la souveraineté alimentaire par le biais de l'agroécologie, de projets énergétiques décentralisés et d'un financement climatique accessible.